



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Grenoble, le 1^{er} mars 2021

Division des élèves / Direction

Réf N° 2020-2021-80

Affaire suivie par : Frédéric ARONICA

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Isère

à

liste des destinataires *in fine*

Adresse postale
Cité administrative
Bâtiment 1
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Objet : admission en 6^{ème} – dispositifs pour les élèves à haut potentiel (EHP)

Pour la cinquième année consécutive, les deux dispositifs implantés aux collèges Jules Vallès de Fontaine et Robert Doisneau de l'Isle d'Abeau sont reconduits.

Le recrutement sur ces dispositifs - qui fonctionnent uniquement sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} avec un groupe de 5 ou 6 élèves maximum par niveau – est destiné à assurer un accueil inclusif en 6^{ème} aux élèves à haut potentiel.

Ce recrutement s'adresse à des élèves dont le diagnostic a été validé par des tests psychologiques et qui présentent des troubles associés et/ou des risques de décrochage scolaire à l'entrée au collège.

C'est pourquoi, en tenant compte de l'implantation géographique des dispositifs et du lieu de résidence des familles - un temps de transport supérieur à 30 minutes n'est pas souhaitable - je vous invite à proposer cette modalité de prise en charge aux parents dont l'enfant scolarisé dans votre école présente les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Les médecins de l'éducation nationale et les psychologues de l'éducation nationale sont à même de vous apporter toute l'assistance nécessaire dans le repérage des situations d'élèves dont le profil pourrait correspondre à ces dispositifs.

Vous trouverez en pièces jointes à ce courrier :

- le protocole concernant l'admission dans ces dispositifs (annexe 1). Ce protocole est un document interne à votre usage ;
- un courrier de ma part que vous remettrez aux parents des élèves candidats ;
- la fiche de renseignements à compléter par les parents récapitulant les éléments à transmettre à la direction de l'école pour la constitution du dossier (annexe 2).

Les dates clés du calendrier d'admission sont les suivantes :

- les dossiers devront être constitués et transmis au fur et à mesure par les directions d'école à la division des élèves et pour le **14 mai 2021 au plus tard** ;
- les entretiens avec les familles devront impérativement avoir lieu avant le 25 mai 2021 ; le cas échéant et afin de recueillir des informations susceptibles d'éclairer la situation de l'élève, la direction de l'école dont est issu un candidat pourra être contactée par l'établissement souhaité ;
- la commission départementale qui étudiera les demandes se tiendra le 26 mai 2021 à 9h30 en distanciel ;
- les familles connaîtront la suite donnée à leur demande au moment de la publication des résultats de l'affectation des élèves de 6^{ème}, mi-juin 2021.

Je vous remercie de votre implication dans l'accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier.

Viviane HENRY ✓



Liste des destinataires :

- mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - ASH Nord et Sud
- mesdames et messieurs les directeurs des écoles élémentaires des circonscriptions de Grenoble 1, Grenoble 2, Grenoble 3, Grenoble 5, Fontaine-Vercors, Saint Martin d'Hères, Voiron 3, Bourgoin-Jallieu 1, Bourgoin-Jallieu 2 et Bourgoin-Jallieu 3

- CPI :
- service de la promotion de la santé des élèves
 - IEN-IO
 - collège Jules Vallès – Fontaine
 - collège Robert Doisneau – L'Isle d'Abeau
 - CIO Belledonne – Saint-Martin d'Hères
 - CIO Olympique – Grenoble
 - CIO de Bourgoin-Jallieu